

Le courtage en ligne s'est bien revigoré en France

En mars, 633.377 opérations de courtage ont été exécutées en ligne, constate l'ACSEL, l'Association pour le Commerce et les Services en Ligne. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui du mois précédent. Néanmoins, sur la totalité du 1er trimestre 2005, cette activité a littéralement bondi, par rapport à 2004 au cours de la même période : 31,8% d'ordres passés en plus.

Parmi ces transactions, 1.795.102 concernent des montants inférieurs à 8000 euros. Elles émaneraient donc, estime l'ACSEL, d'une clientèle d'individus. Et elles représentent 23% de la totalité des ordres de mêmes montants enregistrés par Euronext Paris. *«En 2001, on a assisté à un véritable engouement de la part de la clientèle des particuliers»* explique Gérard Ladoux, responsable du courtage en ligne à l'ACSEL. *«L'ouverture des comptes pouvait être gratuite. Mais, en réalité, une bonne partie d'entre eux n'étaient pas actifs. Finalement, ils ont été fermés.»* La stratégie des courtiers en ligne n'y est pas pour rien. Chez Boursorama, par exemple, le passage de la gratuité du compte à une commission mensuelle fixe de 5 euros (forfait payé même si aucun ordre n'est passé), a permis de faire le tri. Les clients qui restent, et dont le nombre reste stable (environ 591.637 abonnés), se montrent donc aujourd'hui beaucoup plus actifs. Dans le panel de l'ACSEL, en mars, le nombre moyen d'ordres mensuels est remonté à 1,07 soit un chiffre inégalé depuis 2001. En clair, le courtage en ligne a de nouveau la cote.